

## Guide de transmission du Dossier Unique d'Admission (DUA)

Ce document a pour objectif de répondre aux questions les plus fréquentes des utilisateurs lors de la transmission du Dossier Unique d'Admission (DUA).

Il est composé de 3 parties :

**Partie 1** – Consulter vos décisions d'orientations et envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA) à un établissement déjà contacté

**Partie 2** – Trouver un établissement ou service médico-social (ESMS) correspondant à vos besoins et envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

**Partie 3** – Suivre l'avancement de vos demandes

Retrouvez les deux autres documents qui vous guideront dans vos démarches :



Pour vous connecter à votre espace personnel ViaTrajectoire, utilisez la documentation transmise par votre MDPH ou l'ESMS qui vous accompagne.



Pour remplir votre Dossier Unique d'Admission (DUA) : vous pouvez consulter le [Guide de remplissage](#) disponible sur les onglets « [Mon dossier unique d'admission](#) » de ViaTrajectoire.

L'espace « **Personnes en situation de handicap** » de ViaTrajectoire vous permet de vous connecter à votre compte depuis lequel vous pouvez accéder à différents services :

- Un **Dossier Unique d'Admission (DUA)** pour adresser votre demande d'accompagnement ;
- Le **suivi de vos décisions d'orientations** ;
- Le **suivi des réponses apportées** par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) via votre espace sécurisé ;
- Un **annuaire national** des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour trouver les structures qui répondent à vos attentes.



### Le Dossier Unique d'Admission (DUA), c'est quoi ?



Le DUA est un **formulaire unique** de demande d'admission. Il est accessible en ligne.

Vous saisissez les informations nécessaires à l'étude de votre demande par les ESMS, et pouvez les mettre à jour à tout moment.

### Le Dossier Unique d'Admission (DUA) pour simplifier vos démarches !



Il n'est plus nécessaire de renseigner les dossiers d'admission propres à chaque établissement. Un fois complété en ligne, vous pouvez l'adresser aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) conformes à votre décision d'orientation **en quelques clics**.

La mise à jour des informations en ligne est transmise en temps réel aux établissements et services déjà contactés.

## Partie 1 - Consulter vos décisions d'orientations et autoriser les ESMS contactés à consulter votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Lorsque vous aurez rempli toutes les parties obligatoires de votre Dossier Unique d'Admission (DUA), vous verrez apparaître le bandeau suivant au-dessus de votre dossier :

Votre dossier est complet



Si ces informations obligatoires ne sont pas toutes remplies, il ne sera pas possible de transmettre votre dossier à un établissement ou service médico-social (ESMS).

### ✓ Accéder à vos décisions d'orientations

La page « [Mes décisions et demandes](#) » liste toutes les décisions d'orientation qui vous sont rattachées :

- 1 L'encadré « [Décisions d'orientation en cours](#) » est affiché par défaut, et présente les décisions d'orientation en cours de validité ;  
Vous pouvez également consulter vos « [Décisions d'orientation à venir](#) » (droits accordés pour une période ultérieure – cas des renouvellements de décision par exemple)
- 2 Vous pouvez également consulter vos « [Anciennes décisions d'orientation](#) » (dont la période de validité est dépassée).

Mon dossier unique d'admission **Mes décisions et demandes** Annuaire ESMS Mon compte Besoin d'aide ?

Décisions d'orientation prises par la MDPH : [Télécharger le guide](#)

- 1 **Décisions d'orientation en cours**  
Orientation en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)  
Décision prise le **01/01/2024** Droits ouverts du **01/01/2024** au **01/12/2028** Nature des droits : **Renouvellement**  
Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**  
[Afficher les structures contactées \(2\)](#) [Contacter une autre structure](#)
- 2 **Décisions d'orientation à venir**  
**Anciennes décisions d'orientation**

## ✓ Consulter la liste des établissements et services médico-sociaux (ESMS) préconisés

Les informations concernant votre décision d'orientation ont été envoyées par la MDPH aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) préconisés dans votre décision d'orientation.

Vous pouvez retrouver la liste des ESMS préconisés pour chaque décision d'orientation ou les masquer pour plus de lisibilité en cliquant sur « [Masquer les structures contactées](#) » :

Décisions d'orientation prises par la MDPH : Télécharger le guide

^ Décisions d'orientation en cours

Orientation en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)  
 Décision prise le 01/01/2024 Droits ouverts du 01/01/2024 au 01/12/2028 Nature des droits : **Renouvellement**  
 Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**

[Afficher les structures contactées \(2\)](#) [Contacter une autre structure](#)

Décisions d'orientation prises par la MDPH : Télécharger le guide

^ Décisions d'orientation en cours

Orientation en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)  
 Décision prise le 01/01/2024 Droits ouverts du 01/01/2024 au 01/12/2028 Nature des droits : **Renouvellement**  
 Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**

[Masquer les structures contactées](#) [Contacter une autre structure](#)

 <b>ESAT LE GOELAND</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21000 - DIJON 03 80 59 94 40 <a href="#">Consulter la fiche établissement</a>	→ Demande envoyée le 12/03/2024 Ma MDPH a recommandé cet établissement et a transmis ma décision d'orientation le 12/03/2024 <a href="#">Envoyer le dossier</a> <a href="#">Annuler la demande</a>	 <b>ESAT APF CLOTHILDE LAMBOROT</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21800 - QUETIGNY 03 80 48 20 98 J'ai envoyé la demande le 26/11/2024 <a href="#">Consulter la fiche établissement</a> <a href="#">Dossier envoyé</a> <a href="#">Annuler la demande</a>
---	--	--

 Vous pouvez annuler à tout moment l'envoi de la notification à un établissement ou service-médico-social (ESMS) en cliquant sur le bouton « [Annuler la demande](#) ».

## ✓ Autoriser les ESMS déjà contactés à consulter votre Dossier Unique d'Admission

Vous pouvez choisir de communiquer les informations renseignées dans votre Dossier Unique d'Admission (DUA) aux ESMS de votre choix, en cliquant sur « [Envoyer le dossier](#) » :

 <b>ESAT LE GOELAND</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21000 - DIJON 03 80 59 94 40 <a href="#">Consulter la fiche établissement</a>	→ Demande envoyée le 12/03/2024 Ma MDPH a recommandé cet établissement et a transmis ma décision d'orientation le 12/03/2024 <a href="#">Envoyer le dossier</a> <a href="#">Annuler la demande</a>
---	--

## Partie 2 – Trouver un ESMS correspondant à vos besoins et envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Vous pouvez contacter d'autres ESMS que ceux préconisés par la MDPH en cliquant sur l'onglet « [Annuaire ESMS](#) » dans l'en-tête ou sur « [Contacter une autre structure](#) » depuis la page « [Mes décisions et demandes](#) » :

Mon dossier unique d'admission | **Mes décisions et demandes** | **Annuaire ESMS** | Mon compte | Besoin d'aide ?

Décisions d'orientation prises par la MDPH : [Télécharger le guide](#)

↑ Décisions d'orientation en cours

Orientation en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)  
 Décision prise le 01/01/2024 | Droits ouverts du 01/01/2024 au 01/12/2028 | Nature des droits : **Renouvellement**  
 Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**

Masquer les structures contactées | **Contacter une autre structure**

<p><b>ESAT LE GOELAND</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21000 - DIJON 03 80 59 94 40</p> <p>Consulter la fiche établissement</p>	<p>→ Demande envoyée le 12/03/2024</p> <p>Ma MDPH a recommandé cet établissement et a transmis ma décision d'orientation le 12/03/2024</p> <p>Envoyer le dossier   Annuler la demande</p>	<p><b>ESAT APF CLOTHILDE LAMBOROT</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21800 - QUETIGNY 03 80 48 20 98</p> <p>Consulter la fiche établissement</p>	<p>→ Demande envoyée le 26/11/2024</p> <p>J'ai envoyé la demande le 26/11/2024</p> <p>Dossier envoyé   Annuler la demande</p>
--	---	---	---

Vous serez redirigé vers l'onglet **Annuaire ESMS** :

- 1 La partie gauche de l'écran contient les critères de recherche. En arrivant sur la page, les filtres « [Code postal – Ville](#) » et « [Distance maximale](#) » sont définis par défaut, mais vous pouvez les modifier.
- 2 La partie droite de l'écran affiche les résultats de la recherche (une vignette = un ESMS).

Rechercher un établissement ou service médico-social | [Télécharger le guide](#)

⚠ L'envoi d'une demande doit uniquement être effectué vers les établissements ou services conformes à vos décisions d'orientation MDPH.

Résultats : 7 établissement(s) ou service(s) | [Suivre mes demandes](#)

Nombre d'éléments par page: 10 | Nombre de pages: 1

<p>Nom de l'établissement ou du service</p> <p>A proximité de</p> <p>Département</p> <p>Code postal - Ville</p> <p>Distance maximale</p> <p>Types d'établissement ou service</p> <p>Critères complémentaires</p> <p>Rechercher   Réinitialiser</p>	<p><b>ESAT APF CLOTHILDE LAMBOROT</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21800 - QUETIGNY 03 80 48 20 98</p> <p>Consulter la fiche établissement</p> <p>1 demande envoyée   Envoyer une demande</p>	<p><b>ESAT MUTUALISTE LE MIRANDE</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21800 - QUETIGNY 03 80 46 89 46</p> <p>Consulter la fiche établissement</p> <p>Envoyer une demande</p>
	<p><b>ESAT LE GOELAND</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21000 - DIJON 03 80 59 94 40</p> <p>Consulter la fiche établissement</p> <p>1 demande envoyée   Envoyer une demande</p>	<p><b>ESAT ACODEGE</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21160 - MARSANNAY LA COTE 03 80 59 94 94</p> <p>Consulter la fiche établissement</p> <p>Envoyer une demande</p>

## Rechercher un établissement ou un service médico-social (ESMS)

La recherche d'ESMS s'organise autour de 3 critères :

### 1) Un critère géographique – « À proximité de »

Vous pouvez rechercher tous les ESMS d'un département, ou préciser un code postal / une ville et définir la distance maximale de recherche.

### 2) Un critère d'accompagnement – « Types d'établissement ou service »



Le critère « Type d'établissement ou service » est défini par défaut. Il est conseillé de ne pas le modifier pour vous assurer de contacter des ESMS conformes à votre décision d'orientation.

### 3) Un critère de fonctionnement – « Critères complémentaires »

La liste déroulante « Mode(s) de fonctionnement » vous permet de sélectionner les modalités d'accueil souhaitées : accueil de jour, internat...

Des préconisations peuvent avoir été renseignées sur vos décisions d'orientation.

Cliquez ensuite sur le bouton « Rechercher » pour faire apparaître la liste des établissements et services correspondant aux critères renseignés.

Rechercher

Consultez les informations des établissements ou des services en cliquant sur le bouton « Consulter la fiche établissement » :



**ESAT APF CLOTHILDE  
LAMBOROT**  
ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR  
LE TRAVAIL (E.S.A.T.)  
21800 - QUETIGNY  
03 80 48 20 98

Consulter la fiche  
établissement

➔

4.22 Km

**ESAT APF Clothilde Lamborot**

**ESAT CLOTHILDE LAMBOROT QUETIGNY**  
3 IMP DU MONTBOUCHARD, 21800 - QUETIGNY  
03 80 48 20 98  
Numéro Finess : 210985297

Informations générales    Unités    Prestations

voir notre site internet : [www.esat-apf.fr](http://www.esat-apf.fr)

qui détail l'ensemble de nos activités de travail et d'accompagnement

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Clothilde Lamborot » de Quétigny, en Côte d'Or, est un établissement qui a été créé en 1987.

L'E.S.A.T accueille des personnes en situation avec handicap moteur, celles-ci travaillent dans un atelier. Il s'agit d'agents qualifiés de fabrication industrielle, encadrés par une équipe pluridisciplinaire. Ils développent la polyvalence, la qualité du travail, le respect des délais négociés. Notre savoir-faire en sous-traitance industrielle nous amène à répondre rapidement à toutes offres.

L'E.S.A.T est habilité pour accueillir 50 personnes à plein temps.  
L'âge des personnes accueillies varie de 18 à 60 ans.  
L'ESAT-APF fait partie du réseau APF-ENTREPRISE : <http://www.apf-entreprises.fr/> et du groupement "les Ateliers de Bourgogne" : [www.ateliers-de-bourgogne.com](http://www.ateliers-de-bourgogne.com)

Directeur  
**VIVANT Denis**  
✉ [denis.vivant@apf.asso.fr](mailto:denis.vivant@apf.asso.fr)  
☎ 03 80 48 20 98

Organisme Gestionnaire  
Bilan social : APF France handicap

## ✓ Envoyer votre Dossier Unique d'Admission (DUA)

Pour transmettre votre Dossier Unique d'Admission (DUA) à un établissement ou service médico-social (ESMS), cliquez sur le bouton « [Envoyer une demande](#) » :



**ESAT MUTUALISTE LE MIRANDE**  
ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR  
LE TRAVAIL (E.S.A.T.)

📍 21800 - QUETIGNY  
☎ 03 80 46 89 46

[Consulter la fiche établissement](#)

4.35 Km

[Envoyer une demande](#)

Une fenêtre intitulée « [Envoyer une demande](#) » s'affiche alors et vous permet de :

- 1 Ajouter des précisions sur votre souhait d'accompagnement (date de début de prise en charge souhaitée, périodicité de l'accueil...) ;
- 2 Cocher la case pour autoriser l'établissement ou le service médico-social (ESMS) sélectionné à consulter votre Dossier Unique d'Admission (DUA).

**Envoyer une demande**
✕

*Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.*

**Votre demande concerne l'orientation suivante \* :**

**Orientation en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)**  
 Décision prise le **01/01/2024**  
 Droits ouverts du **01/01/2024** au **01/12/2028**  
 Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**  
 Nature des droits : **Renouvellement**

**Précisions sur la demande** ⓘ 1

\* En cochant cette case, vous autorisez l'établissement **ESAT Mutualiste Le Mirande** à consulter l'intégralité de votre dossier d'orientation. 2

[Envoyer une demande](#)

Cliquez ensuite sur le bouton « [Envoyer une demande](#) » pour transmettre ces informations à l'établissement sélectionné.

## Partie 3 – Suivre l'avancement du traitement de vos demandes

Vous pouvez suivre le statut de traitement de votre dossier par les établissements ou services médico-sociaux (ESMS) depuis l'onglet « **Mes décisions et demandes** » :

Mon dossier unique d'admission | **Mes décisions et demandes** | Annuaire ESMS | Mon compte | Besoin d'aide ?

Décisions d'orientation prises par la MDPH : ↓ Télécharger le guide

^ Décisions d'orientation en cours

**Orientation en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)**

Décision prise le **01/01/2024** | Droits ouverts du **01/01/2024** au **01/12/2028** | Nature des droits : **Renouvellement**  
Préconisation de la MDPH (Temporalité) : **Permanent**

Masquer les structures contactées + Contacter une autre structure

 <p><b>ESAT LE GOELAND</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21000 - DIJON 03 80 59 94 40</p> <p>Consulter la fiche établissement</p>	<p>→ Demande envoyée le 12/03/2024</p> <p>Ma MDPH a recommandé cet établissement et a transmis ma décision d'orientation le 12/03/2024</p> <p>Envoyer le dossier   Annuler la demande</p>	 <p><b>ESAT APF CLOTHILDE LAMBOROT</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21800 - QUETIGNY 03 80 48 20 98</p> <p>Consulter la fiche établissement</p>	<p>→ Demande envoyée le 26/11/2024</p> <p>J'ai envoyé la demande le 26/11/2024</p> <p>Dossier envoyé   Annuler la demande</p>
--	---	---	---



 <p><b>ESAT APF CLOTHILDE LAMBOROT</b> ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (E.S.A.T.) 21800 - QUETIGNY 03 80 48 20 98</p> <p>Consulter la fiche établissement</p>	<p>→ Demande envoyée le 26/11/2024</p> <p>J'ai envoyé la demande le 26/11/2024</p> <p>Dossier envoyé   Annuler la demande</p>
--	---

## ✓ Demande d'actualisation de votre Dossier Unique d'Admission (DUA) par un ESMS

Une fois votre Dossier Unique d'Admission (DUA) transmis à un établissement ou service médico-social (ESMS), ce dernier peut réaliser une **Demande d'actualisation du DUA**.

Lors de votre reconnexion, une fenêtre s'ouvrira avec la notification afin de répondre à la requête de l'ESMS :

The screenshot shows the 'Mon dossier unique d'admission' page. A yellow box highlights a notification: 'Demande de mise à jour du dossier'. The notification text reads: 'Un établissement ou service vous demande de mettre à jour votre dossier d'admission'. Below this, details for 'ESAT LE GOELAND' are shown, including its address and phone number. A section titled 'Précisions de l'établissement ou du service' contains the message: 'Madame la directrice aurait besoin d'informations complémentaires sur vos hospitalisations passées'. At the bottom of the notification, there are two buttons: 'Voir mon dossier' and 'Me le redemander plus tard'.

Dans l'onglet « **Mon dossier unique d'admission** » aussi, un bandeau sera affiché pour vous communiquer la requête de l'ESMS, comme ci-dessous :

The screenshot shows the 'Mon dossier unique d'admission' tab selected. A yellow banner at the top reads: 'Attention, une mise à jour du Dossier Unique d'Admission est mise à disposition depuis novembre 2024. Veuillez vérifier toutes les informations que vous avez renseignées préalablement. Il n'est pas nécessaire de retransmettre votre dossier aux établissements déjà sollicités.' Below this, another yellow banner states: 'Un établissement ou service vous demande de mettre à jour votre dossier d'admission'. A yellow arrow points to a notification box for 'ESAT LE GOELAND' with the same message as in the previous screenshot: 'Précisions de l'établissement ou du service : Madame la directrice aurait besoin d'informations complémentaires sur vos hospitalisations passées'.



En cas de difficulté, contactez l'assistance en renseignant le formulaire de demande d'aide, accessible depuis le menu « **Besoin d'aide ?** » :

Besoin d'aide ?